

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE  
DU CADASTRE MINIER

Arrêté N°2025 <sup>2025-495</sup>/MEMC/SG/DGCM  
portant octroi d'une autorisation de recherche de  
gîtes de substances de carrières n°4441 dénommée  
« SYA » à la société SYA CARRIERES ET MINES  
SARL » 00080758J.

LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;
- Vu la loi n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant code minier du Burkina Faso ;
- Vu le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2024-1566/PRES/PM du 08 décembre 2024 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2024-1022/PRES/PM du 02 septembre 2024 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2024-1675/PRES/PM/MEMC du 31 décembre 2024 portant organisation du Ministère de l'énergie, des mines et des carrières ;
- Vu le décret n°2025-0255/PRES/PM/MEMC/MATM/MEF/MSECU/MICA/MEEA du 11 mars 2025 portant procédures d'attribution et modalités de gestion des titres miniers ;
- Vu le décret n°2025-0331/PRES/PM/MEMC/MEF du 25 mars 2025 portant fixation des taxes et redevances minières ;
- Vu l'arrêté n°2025-425/MEMC/SG/DGCM du 11 novembre 2025 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Direction générale du cadastre minier en abrégé « DGCM » ;
- Vu l'arrêté n°2018-218/MMC/CAB du 03 octobre 2018 fixant le contenu des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et bénéficiaires d'autorisations ;
- Vu l'arrêté n°2017-024/MMC/SG/DGCM du 03 mai 2017 portant définition d'une unité cadastrale dans le domaine minier ;
- Vu la demande n°4441 de la société SYA CARRIERES ET MINES SARL enregistrée le 13 octobre 2025 ;

- Vu la lettre n°025/0736/MEMC/SG/DGCM du 24 novembre 2025 portant invite à payer des droits d'octroi d'un montant de cinq cent mille (500 000) francs CFA ;
- Vu la quittance n°0150997 du 28 novembre 2025 de paiement effectif des droits d'octroi ;

## ARRETE

- ARTICLE 1 :** Il est accordé à la société **SYA CARRIERES ET MINES SARL**, ayant son siège à Bobo Dioulasso, Burkina Faso, BP 3072 Bobo Dioulasso, téléphone : +226 20 97 70 97/55 20 04 95, l'autorisation de recherche de gîtes de substances de carrières n°4441 dénommée « **SYA** », située dans la commune de **Bobo Dioulasso**, province du **Houet**, région du **Guiriko** pour la recherche des substances de la catégorie H.
- ARTICLE 2 :** L'autorisation couvre une superficie de **137 Ha**. Elle est définie par les sommets dont les coordonnées projetées (X, Y) en BFTM sont les suivantes :

Sommets	Coordonnées en BFTM (XY)	
	X	Y
1	304 600	1 233 500
2	304 600	1 234 100
3	305 300	1 234 100
4	305 300	1 235 000
5	306 100	1 235 000
6	306 100	1 234 800
7	306 300	1 234 800
8	306 300	1 234 700
9	306 400	1 234 700
10	306 400	1 234 400
11	305 700	1 234 400
12	305 700	1 233 500
Système de Référence ITRF 2008 /Projection BFTM		

- ARTICLE 3 :** L'autorisation est valable pour une durée d'un (01) an à compter de la date de signature du présent arrêté. Elle peut être renouvelée une fois pour la même durée conformément à la réglementation en vigueur.
- ARTICLE 4 :** La société **SYA CARRIERES ET MINES SARL** est tenue de communiquer à la Direction Générale des Carrières un rapport annuel des travaux de recherche contenant toutes les données et informations géologiques et minières.
- ARTICLE 5 :** Sur l'ensemble du périmètre de l'autorisation et durant toute sa période de validité, il est interdit à la société **SYA CARRIERES ET MINES SARL** de mener des activités d'exploitation.

**ARTICLE 6 :** Le non-respect de la législation minière en vigueur est passible des sanctions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en la matière.

**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

**ARTICLE 8 :** Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Faso.

15 DEC 2025

Ouagadougou, le



**Yacouba Zabré GOUBA**  
Officier de l'Ordre de l'Étalon

**Ampliations:**

- 1- ITS
- 1- DGC
- 1- DGCM
- 1- DREMC / Guiriko
- 1- DDII
- 1- BUMIGEB
- 1- IDEM
- 1- DCMEF
- 1- SP/ITIE
- 1- DGD/MEF
- 1- DGI/MEF
- 3 BYA CARRIÈRES ET MINES SARL
- 1- Gouvernorat / Région du Guiriko
- 1- Haut-Commissariat / Province du Houet
- 1- Mairie de la commune de Bobo Dioulasso
- 1- J.O.
- 1- Classement

